



Châtelet renouvelle son aide aux nouveaux commerces

En 2017, la Ville de Châtelet a instauré une aide destinée aux nouveaux commerces: le Créashop. Une seule condition: être installé dans l'intra-ring. L'objectif était d'améliorer l'attractivité commerciale de sa commune. Visiblement, cela a porté ses fruits.

Malik Hadrich 26-12-19, 19:07 Source: Facebook Ville de Châtelet

La Ville de Châtelet réitère son aide Créashop pour l'année 2020. Tout projet commercial au sein du centre-ville peut rentrer en ligne de compte. Un jury retiendra les propositions qui bénéficieront d'une prime. Celle-ci couvrira jusqu'à 60% de l'investissement consenti pour un maximum de 6.000 euros.

Critères

Tous les dossiers seront analysés selon différents critères: installation dans une cellule commerciale vide de la zone concernée par l'action, viabilité du projet et solidité du plan financier, caractère original du projet, qualité du commerce, réponse aux besoins de la zone, maintien de l'activité pendant deux ans minimum après l'ouverture du commerce.

Une attention particulière sera néanmoins portée aux projets incluant une réflexion autour des circuits courts et de l'économie circulaire.

Objectif

L'objectif de la démarche tend à renforcer l'offre commerciale dans le centre-ville de Châtelet, en facilitant l'apparition de commerces nouveaux. Il vise également à diminuer le nombre de cellules vides, encourager la création d'emplois et aider les candidats commerçants par l'octroi d'une prime.

Candidatures

Pour plus de renseignements concernant les modalités pour le dépôt des candidatures, il vous faut contacter l'ASBL Châtelet Centre-Ville. Pour ce faire, vous avez deux possibilités: téléphoner au 071/243726 ou envoyer un e-mail à chatelet.centreville@gmail.com